

BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE



OBJECTIF CITOYEN
LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE
ET DES
ANCIENS COMBATTANTS



SGA
Secrétariat général pour l'administration

DIRECTION
DU SERVICE NATIONAL

www.defense.gouv.fr/jdc

Tous les jeunes Français doivent se faire recenser entre le jour de leur 16^e anniversaire et les 3 mois qui suivent. Cette démarche peut être effectuée en ligne ou au sein de la mairie de la commune du domicile. *Service Public* vous explique comment procéder : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18650>